

Délibération n°179/2023

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 4 DÉCEMBRE 2023

Date de convocation : 28/11/2023

Nombre de présents : 50

Effectif légal du conseil communautaire : 80

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de votants : 61

Date d'affichage : 28/11/2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Bléneau, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du vingt-huit novembre deux mil vingt-trois, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BEAUJARD Maryse, BOISARD Jean-François, BROUSSEAU Chantal, BUTTNER Patrick, CHARPENTIER Dominique, CHEVALIER Jean-Luc, COMANDRÉ Edith, CORDE Yohann, CORDIER Catherine, D'ASTORG Gérard, DAVEAU Max, DEMERSSEMAN Gilles, DROUHIN Alain, FOUCHER Gérard, FOUQUET Yves, FOURNIER Jean-Claude, GERARDIN Jean-Pierre, GIROUX Jean-Marc, HABAY BARBAULT Céline, HERMIER Bernadette, HOUBLIN Gilles, JARD Nathalie, JASKOT Richard, JOURDAN Brice, KOTOVTCHIKHINE Michel, LEGER Jean-Marc, MASSÉ Jean, MELLIN Solange, MÉNARD Elodie, MILLOT Claude, MORISSET Dominique, PAURON Éric, PICARD Christine, POUILLOT Denis, PROT Michel, RAMEAU Etienne, RAVERDEAU Chantal, RIGAULT Jean-Michel, ROY Daniel, SALAMOLARD Jean-Luc, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER Nathalie, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, THIEULENT Maryline, VANDAELE Jean-Luc, VANHOUCKE André, VASSENT Frédéric, VIGOUROUX Philippe, WLODARCZYK Monique.

Délégués titulaires excusés : BECKER Cécile, CARRÉ Michel (pouvoir à M. D'Astorg), CHANTEMILLE Sophie, CORDET Yannick, COUET Micheline, DA SILVA MOREIRA Paulo (pouvoir à M. Morisset), DESNOYERS Jean (suppléante Mme Comandré), DUFOUR Vincent (pouvoir à M. Saulnier-Arrighi), GROSJEAN Pascale, JACQUOT Brigitte (pouvoir à M. Charpentier), JAVON Fabienne (pouvoir à Mme Ménard), LHOTE Mireille, LOURY Jean-Noël (pouvoir à Mme Habay-Barbault), MICHEL Nathalie (pouvoir à M. Salamolard), PERRIER Benoit, PRIGNOT Roger (pouvoir à M. Buttner), RENAUD Patrice, REVERDY Gilles (pouvoir à Mme Picard), VUILLERMOZ Rose-Marie (pouvoir à M. Gérardin), XAINTE Arnaud (pouvoir à M. Rigault).

Délégués absents : CHAMPAGNAT Jean-Louis, CHOUBARD Nadia, CONTE Claude, FERRON Claude, GERMAIN Robert, GUILLAUME Philippe, JACQUET Luc, LEPRÉ Sandrine, MACCHIA Claude, REVERDY Chantal.

Secrétaire de Séance : Mme Maryse BEAUJARD

OBJET : Location et acquisition du bâtiment artisanal sis 50 Avenue du Général de Gaulle à Toucy

M. Gilles ABRY ne prend pas part au vote.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1311-9 à L.1311-12,
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L.3112-1,
- Considérant l'accord du propriétaire, la société Tikehau Real Estate V Flash, de louer avec promesse de vente le bâtiment artisanal sis 50 avenue du Général De Gaulle à Toucy, cadastré parcelle E083.

Délibération n°179/2023

- Considérant que le prix de vente du bâtiment et de la parcelle est de 368 000€ HT
- Considérant que le montant des loyers versés par la Communauté de communes de Puisaye-Forterre sera déduit du prix de vente,
- Considérant que l'achat du bâtiment sera porté par l'Etablissement public Foncier du Doubs
- Considérant la nécessité, dans le cadre de ses projets de développement économique, de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre d'acquérir ce bâtiment,
- Vu l'avis des Domaines,
- Vu l'avis favorable de la commission de développement économique en date du 16 novembre 2023,
- Sur proposition du Président,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité (60 voix pour) :

- Décide de contracter un bail précaire à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'à l'acquisition du bien avec un loyer de 2 083,33 € par mois,
- Décide d'acquérir le bâtiment artisanal sis 50 avenue du Général De Gaulle à Toucy, cadastré parcelle E083 via l'EPF du Doubs au bénéfice de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre, pour un montant de 368 000€ HT dont seront déduits les loyers versés au titre du bail précité,
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

